

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autowave Optima MM SE6BO SEC Brilliant Orange

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Autowave Optima MM SE6BO SEC Brilliant Orange

SDS code : 037626

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Usage industriel
Utilisations non recommandées
 Utilisation par les consommateurs

Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010

Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Section 2. Identification des dangers

Intervention	: Non applicable.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Non applicable.
Dangers non classés ailleurs	: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	≤5	1309-37-1
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	≤5	111-90-0
aluminium	≤3	7429-90-5

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ensure spraying away from persons. Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	Aucune.
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 25 ppm 8 heures.
aluminium	Aucune.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Wear a respirator conforming to EN140 with type A/P2 filter or better. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale. Wear a Masque anti-poussières approuvé/homologué jetable.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Orange.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 8 [Conc. (% poids / poids): 100%] [DIN EN 1262]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : 100°C (212°F)
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non applicable.

Tension de vapeur :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	0.14	0.019				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.078 [ISO 8130-2/-3]

Solubilité :
Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	204	399.2	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité :  Cinématique (température ambiante): 557 mm²/s (557 cSt) [DIN EN ISO 3219]
Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]

Matières volatiles en poids : 77.4% (p/p)

Matières volatiles en volume : 83.10 % (v/v)

Matières solides en poids : 22.60 % (w/w)

Matières solides en volume : 16.9 % (v/v)

Composés Organiques Volatils Réglementaires : 1.9 lbs/gal 222 g/l minus water and exempt solvents

Composés organiques volatils réels : 0.4 lbs/gal 49 g/l

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm : 0

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Section 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	DL50 Cutané	Cochon d'Inde	>32 g/kg	-
	DL50 Cutané	Souris	6 mL/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	4200 uL/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	6 mL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	2300 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	360 µg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	4300 uL/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Lapin	2500 uL/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	4 g/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	3000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	3700 uL/kg	-
	DL50 Orale	Souris	7250 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	6600 uL/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	3620 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5500 uL/kg	-
	DL50 Voie d'exposition non signalée	Cochon d'Inde	3 g/kg	-
	DL50 Voie d'exposition non signalée	Souris	7150 mg/kg	-
	DL50 Voie d'exposition non signalée	Rat	7500 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Souris	5500 uL/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	6 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	125 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	Aiguë CL50 4670000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 3340000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 12900000 µg/l Eau douce	Poisson - Gambusia affinis	96 heures
	Aiguë CL50 6010000 µg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus	96 heures
	Aiguë CL50 13400000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 9650000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 13900000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 38000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1130 µg/l Eau douce	Poisson - Cobitidae - Fretin	96 heures
	Aiguë CL50 260 µg/l Eau douce	Poisson - Ctenopharyngodon idella - Fretin	96 heures
	Aiguë CL50 310 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon	96 heures
	Aiguë CL50 160 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon	96 heures
	Aiguë CL50 120 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon	96 heures
	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Éther monoéthylique du diéthylène glycol	-0.54	-	faible

Mobilité dans le sol

Section 12. Données écologiques

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 5(a)2 final significant new use rules: No products found.
 TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
 TSCA 8(a) PAIR: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol
 TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.
 CWA (Clean Water Act) 311: Métacrylate de méthyle; Sodium, hydroxyde de;
 Formaldéhyde

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Formaldéhyde	<0.1	Oui.	500	55.5	100	11.1

SARA 304 RQ : 7470156723.9 lb / 3391451152.6 kg [831100751.6 gal / 3146058583.2 L]

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
aluminium	≤3	MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1 MATIÈRES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	≤5
	aluminium	7429-90-5	≤3
Avis du fournisseur	Éther monoéthylique du diéthylène glycol	111-90-0	≤5
	aluminium	7429-90-5	≤3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ROUGE DUST; ALUMINUM

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: IRON OXIDE; GLYCOL ETHERS; ALUMINUM

Section 15. Informations sur la réglementation

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: IRON OXIDE

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer - www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable	Type de toxicité
Formaldéhyde	Oui.	-	Cancer

Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine : Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique : **Inventaire de la Fédération russe:** Indéterminé.
Japon : **Inventaire du Japon (CSCL):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines : Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.
États-Unis : Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/	0
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

Historique

Date d'impression : 8/16/2025
Date d'édition/ Date de révision : 6/9/2025

Date d'édition/Date de révision	: 6/9/2025	Version : 2.02
Date de publication précédente	: 3/5/2025	12/13

Section 16. Autres informations

Date de publication précédente	: 3/5/2025
Version	: 2.02
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_413